



CTSD du 22 janvier 2016

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du comité spécial départemental de la Nièvre,

Impossible de ne pas commencer cette déclaration sans faire référence au traumatisme qui a, à nouveau, frappé la France le 13 novembre. Immédiatement, le ministère a essayé de nous accompagner, mais les enseignants restent souvent seuls et en première ligne pour faire face aux interrogations des élèves, aux interrogations de toute la société. De plus avec l'instauration de l'état d'urgence, directeur d'école et chef d'établissement se trouvent confrontés à une problématique de sécurisation des établissements. Eux aussi sont accompagnés, mais cela vient alourdir encore un ensemble de tâches déjà bien complexe.

Malgré l'état d'urgence, les élections régionales se sont déroulées à la date prévue. Un nouvel exécutif, pour une nouvelle région, la Bourgogne Franche Comté s'est mise en place, nous leur souhaitons de réussir et que l'éducation soit pour eux une priorité. Ces élections ont aussi été partout en France, l'occasion pour beaucoup d'exprimer un vote qui à l'UNSA éducation ne nous semble pas compatible avec l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité que doit porter la République. Nous respecterons les suffrages démocratiques, cela ne nous empêche pas de combattre les idées extrêmes. Nous n'avons pas dans notre ADN la politique de la chaise vide et nous siégerons dans les conseils d'administration des lycées même si des élus Front National devaient y siéger.

1. Sur les moyens :

Dans le premier degré +15 postes pour l'académie pour plus de 1760 élèves en moins a de quoi surprendre. Mais pour une fois que c'est une bonne surprise nous sommes preneurs, en nous disant qu'enfin les créations de postes qui doivent accompagner la refondation arrivent dans notre académie.

Cependant la ventilation de ces postes nous interpelle. Pourquoi retirer 10 postes dans la Nièvre ? En 8 ans près de 25 communes sur 150 ont perdu leur école. Réduire le maillage sans une concertation sur ce sujet en amont risque d'être bien douloureux pour les familles et nos élèves. Une autre ventilation ne pouvait-elle pas être trouvée ? Certes le P/E de ce département augmente encore. Mais une convention « faire vivre les écoles de la Nièvre » vient d'être signée, ces 10 fermetures sont un mauvais signal qui apporte de l'eau au moulin de ceux qui sont contre le dialogue et la signature de tels accords. Ce qui n'est pas notre cas à l'UNSA éducation.

Dans le second degré, académiquement la dotation n'implique que 5 créations de poste. On peut s'en étonner les effectifs des lycées augmentent et dans les collèges une réforme ambitieuse doit se mettre en place. Dans les collèges, dans notre département de prévisions à prévisions il manquera 140 élèves, et 150 h seront retirées. Le taux d'encadrement augmente à la marge...

Le taux d'heure supplémentaire ne diminue pas. Les marges de manœuvre qui pourront être dégagées le seront en HSA, la réforme du collège va donc devoir se faire en heure sup ! Cela ne va pas sans poser de problème notamment dans les petits établissements. Et on verra sans doute à nouveau des montages où un collègue va faire quelques heures dans un autre établissement pour libérer des heures dans sa matière qui seront attribuées en heures supplémentaires... Cela coûte cher, et n'est pas compris par les enseignants.

La mise en place des nouveaux dispositifs par nos collègues qu'ils soient enseignants ou chefs d'établissement risque d'être complexe, nous demandons pour cette année de la souplesse.

2. Sur la réforme du collège :

Concernant la carte des langues : Nous avons pris acte de la volonté de maintenir environ 70% des dispositifs bi langue dans l'académie.

Afin de tenir un discours cohérent aux parents, pourriez-vous nous préciser quelles articulations seront retenues pour les passages 6eme/5eme cette année et l'année suivante ? Quelle autonomie accorderez –vous aux collèges par rapport à ce point particulier ?

Concernant le latin : Nous vous avons alerté dès la mise en place de l'enseignement de complément langues anciennes sur la nécessité d'abonder en moyens supplémentaires les « petits collèges ».

Concernant les collèges privés : malgré toute la publicité que ces établissements diffusent nous tenons à rappeler qu'ils appliqueront la réforme. Prenons garde, en tant qu'enseignant dans le public de ne pas affoler les familles sur des changements qui, pour nous, vont dans le bon sens.

3. Postes à profil

Ces postes ne sont pas l'objet de ce comité, nous tenons à rappeler que si ce dispositif est indispensable, nous nous opposons à la multiplication de ce type de poste dans le second comme dans le premier degré.